

LIFA – CIRCULAIRE FINANCIERE 2025-26 - A compter du 1^{er} septembre 2025

COTISATIONS CLUB :

	FFA	LIFA
Cotisation	140 €	140 €

Le Comité départemental peut également avoir une part fixe pour l'affiliation du club.

LICENCES : Les tarifs sont fixés hors part départementale.

TYPE DE LICENCE	CATEGORIES	FFA	LIFA	TOTAL
DECOUVERTE	U7/U10/U12	36,00 €	25,00 €	61,00 €
COMPETITION	U14/U16/U18/U20/U23/SE/MA	36,00 €	25,00 €	61,00 €
ENCADREMENT	U16/U18/U20/U23/SE/MA	36,00 €	25,00 €	61,00 €
ENTREPRISE	U18/U20/U23/SE/MA	36,00 €	25,00 €	61,00 €
ATHLE SANTE	U18/U20/U23/SE/MA	36,00 €	25,00 €	61,00 €
ATHLE RUNNING	U18/U20/U23/SE/MA	36,00€	25,00€	61,00€

Comme précisé dans les Statuts de la FFA (article 11.4), tous les adhérents personnes physiques d'une association affiliée à la FFA, ou pour les associations omnisports les adhérents personnes physiques membres de la section athlétisme, doivent être titulaires d'une licence FFA. En cas de non-respect de cette obligation, les Clubs concernés et leurs dirigeants peuvent faire l'objet de sanctions dans les conditions prévues par la réglementation fédérale (notamment disciplinaire).

ENGAGEMENTS AUX EPREUVES REGIONALES ET LIFA

	Normal	Tardif	
Interclubs (par équipe)	40 €		
Forfait non annoncé ou non justifié (Piste et Cross)		BE-MI-CA 30€	JU à Masters 50€
Inscription Athlète hors LIFA (par épreuve)	10 €		25€
Demande de qualification exceptionnelle (Piste)*	Régionaux : 50€ LIFA : 70€		
Demande de qualification exceptionnelle * (Cross LIFA)	70 €		
Repêchage (Cross Régionaux et LIFA)	10€		50 €
Droit d'appel	100€		

Important : Changement des modalités d'engagement. Désormais, il y a lieu de confirmer sa participation

** par athlète et par épreuve acceptée ou refusée, remboursée si finaliste*

FRAIS ADMINISTRATIFS LIFA

Absence à l'assemblée générale LIFA (par tranches de 50 licenciés)	250 €
---	--------------

MUTATIONS

Pour la saison administrative 2025-26, la période de mutation est fixée entre le **1^{er} septembre 2025 et le 31 août 2026**. Une seule mutation pour la saison administrative 2025-26 est possible.

La procédure de mutation ne s'applique pas aux licenciés relevant des catégories U7 (Baby Athlé) à U12 (Poussins). Ces licenciés peuvent changer librement de club au cours de la période de délivrance de la licence. Le nouveau club appliquera la procédure de changement de club dans le SIFFA spécifique à ces catégories, et celle-ci sera gratuite.

Envoi par courrier à la Ligue du formulaire de mutation ou par mail à csr@athleif.org

Votre compte club sera prélevé du montant du droit de mutation fixé par la FFA (80€). Si une compensation financière est due, le chèque au club quitté devra obligatoirement être joint au formulaire et adressé par courrier ou porteur à la LIFA 164 rue Ordener 75018 PARIS.

Pour plus d'informations sur la procédure [Mutations / LIFA - Site officiel de La Ligue d'Île-de-France d'Athlétisme](#)